

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le trois juin à 21h00, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mr BLANC Jean-Claude, Maire

Présents : Mmes AGUILA Mylène, COULOMB Stéphanie, DURAN Sandra, GATHELIER Sabrina, KUCZMA Maud, MOUSSONNE Patricia et Mrs BONCOURRE Thierry, CHIBLI Aziz, DUPRAT Nicolas, FORMOSA Mathieu, GABRIEL Abilio, MARAIS Philippe, POUX Sébastien, PUCHOIS Jérôme

Secrétaire de séance : Mme Sabrina GATHELIER

Mme Nathalie LOUBIERES, secrétaire de Mairie, était présente.

Monsieur le Maire procède à l'énumération de l'ordre du jour puis à la désignation d'un ou d'une secrétaire de séance.

Monsieur le Maire choisit Mylène AGUILA pour lire la charte de l'élu.

Ordre du jour

1 - Délibération relative aux délégations consenties au Maire par le conseil municipal

Monsieur le Maire sollicite l'assemblée afin de connaître leur avis sur ses délégations. Il informe qu'il ne prendra pas de décision sans consulter le conseil. Monsieur le Maire donne l'exemple de la vente de concession au cimetière ou la création d'une classe. Dans le cas de vente de concession, cette délégation est nécessaire contrairement à la création de classe dont cette délégation n'est pas jugée utile étant donné que la décision sera prise obligatoirement en conseil municipal.

N'ayant aucunes questions dans l'assemblée, Monsieur le Maire procède au vote.

Approuvé à l'unanimité pour l'ensemble des délégations.

2 - Élection de 3 délégués titulaires et 1 délégué suppléant au Syndicat des Coteaux

Monsieur le Maire sollicite le conseil pour d'éventuelles questions.

Il précise que les délégués élus devront assister

- aux réunions du conseil syndical ayant une fréquence d'une réunion mensuelle (20h30)
- aux conseils d'école trimestriels (généralement à 18h). Ces conseils d'école concernent uniquement que les communes de Puydaniel, Maurezac et Lagrâce-Dieu.

* **Intervention de Stéphanie COULOMB** qui précise qu'il existe également des commissions internes au Syndicat des Coteaux.

* **Intervention de Thierry BONCOURRE** qui indique l'existence de commissions internes dans chaque syndicat.

Monsieur le Maire souhaite que le délégué suppléant assiste également aux réunions et conseil d'école.

Les candidats sont :

BLANC Jean-Claude, DURAN Sandra, PUCHOIS Jérôme, CHIBLI Aziz

Les délégués élus sont :

BLANC Jean-Claude (délégué titulaire)

DURAN Sandra (déléguée titulaire)

PUCHOIS Jérôme (délégué titulaire)

CHIBLI Aziz (délégué suppléant)

3 - Élection de deux délégués à la commission territoriale du SDEHG (Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne) de la Mouillonne

Monsieur le Maire informe le conseil que la réunion est annuelle souvent à 10h.

Les candidats sont : Jérôme PUCHOIS et BLANC Jean-Claude

Les délégués élus sont :

BLANC Jean-Claude

PUCHOIS Jérôme

4 - Élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au SPEHA (Service Public de l'Eau Hers Ariège)

Les candidats sont : Thierry BONCOURRE et Sébastien POUX

Les délégués élus sont :

Thierry BONCOURRE (délégué titulaire)

Sébastien POUX (délégué suppléant)

5 - Désignation d'un délégué titulaire et un délégué suppléant au SIAHBVA (Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la Basse Vallée de l'Ariège)

Délégués titulaires : FLORIAN Jean-Michel et Mathieu FORMOSA

Délégué suppléant : CHIBLI Aziz

6 - Désignation d'un régisseur suppléant

Monsieur le Maire informe au conseil l'existence d'une régie qui permet d'encaisser les chèques et espèce (location de la salle des fêtes et photocopies). Le régisseur titulaire est la secrétaire de mairie (Nathalie).

En cas d'absence du régisseur titulaire, le régisseur suppléant prendrait le relais dans la saisie des encaissements.

Intervention de la Secrétaire de Mairie qui informe que la personne désignée en tant que régisseur suppléant devra être validée par la Trésorière.

Stéphanie COULOMB est nommée régisseur suppléante sous réserve de la validité de la trésorière.

7 - Délibération sur l'acquisition d'un broyeur d'accotement

Monsieur le Maire présente au conseil les 3 devis en sa possession.

Les 3 devis concernent un broyeur d'accotement de 1,80m. Monsieur le Maire informe le conseil avoir pris avis auprès de Jean-Michel FLORIAN, compétent dans ce domaine.

Monsieur le Maire informe que ces 3 devis concernent le même matériel mais pas la même qualité.

- ARTERRIS 6 360 € TTC
- GAY : 6 960 € TTC
- LAVAIL : 7 200 € TTC

Monsieur le Maire fait circuler les devis afin que les élus puissent en prendre connaissance.

Mathieu FORMOSA recommande l'entretien de ce matériel. Les élus responsables du personnel devront superviser les employés techniques.

Monsieur le Maire demande s'il existe des questions.

N'ayant aucune observation, monsieur le maire passe au vote.

Le devis de l'Établissement GAY : 5 800 € HT soit 6 960 € TTC est retenu à l'unanimité des membres présents. Une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne sera déposée.

8 - Installation des délégués aux commissions communales et communautaires

Commissions communales :

- **Associations / Fêtes et cérémonies** : Stéphanie COULOMB, Sabrina GATHELIER, Patricia MOUSSONNE, Maud KUCZMA
- **Salle des Fêtes**: Stéphanie COULOMB, Sabrina GATHELIER, Patricia MOUSSONNE, Maud KUCZMA
- **Finances** : Jean-Claude BLANC, Thierry BONCOURRE, Abilio GABRIEL, Stéphanie COULOMB, Sébastien POUX , Philippe MARAIS
- **Communication / site internet / Gazette** : Stéphanie COULOMB, Mylène AGUILA, Sabrina GATHELIER, Sandra DURAN, Jérôme PUCHOIS, Maud KUCZMA

Monsieur le Maire insiste sur la remise en service du site internet de la mairie. Il souhaite également que la gazette soit diffusée début juillet et propose d'en éditer une tous les semestres.

Intervention de la secrétaire de mairie qui souligne que ce site n'est pas simple et qu'il faudra suivre une formation par l'A.T.D (Agence Technique Départementale). Cette formation se déroulera en mairie. Elle informe que les 4 élus recevront des codes d'accès personnels.

Intervention de Thierry BONCOURRE qui propose d'insérer dans la prochaine gazette les différentes commissions et délégations votées à ce conseil.

- **Personnel** : Jean-Claude BLANC, Abilio GABRIEL, Nicolas DUPRAT
- **Travaux voirie** : Jean-Claude BLANC, Abilio GABRIEL, Nicolas DUPRAT
- **Environnement** : Sébastien POUX, Abilio GABRIEL, Mathieu FORMOSA
- **Assainissement** : Jean-Claude BLANC
- **CAO** (Commission Appel D'Offre) : Jean-Claude BLANC, Thierry BONCOURRE, Abilio GABRIEL, Stéphanie COULOMB, Sébastien POUX , Philippe MARAIS
- **Urbanisme** : Sébastien POUX, Thierry BONCOURRE, Nicolas DUPRAT, Philippe MARAIS
- **Bâtiments communaux** : Sébastien POUX, Thierry BONCOURRE, Nicolas DUPRAT, Philippe MARAIS

Intervention de Sébastien POUX qui sollicite un arrêté de délégation conseiller municipal (urbanisme et bâtiments communaux) vis à vis de son emploi qui peut lui faire bénéficier de crédit d'heures et être disponible pour ses délégations en mairie.

- **Mise à jour des valeurs locatives** : Thierry BONCOURRE, Jean-Claude BLANC, Nicolas DUPRAT, Sébastien POUX, Aziz CHBLI

Monsieur le Maire insiste sur l'importance de ce dossier.

Intervention de Philippe MARAIS qui propose de lancer un programme d'information auprès de la population.

Une réunion publique sera organisée pour informer la population de ce nouveau procédé.

Commissions communautaires

Commissions de travail thématiques communautaires

- **Finances** : Jean-Claude BLANC
- **Développement économique** : Thierry BONCOURRE
- **Petite enfance** : Mylène AGUILA
- **Déchets et déchetterie** : Abilio GABRIEL
- **Aménagement équilibre du territoire** :
- **Emploi et insertion** : Aziz CHIBLI
- **Habitat** : Jérôme PUCHOIS

- **Culture et sport** : Maud KUCZMA
- **Environnement** : Sébastien POUX
- **Travaux patrimoine** : Nicolas DUPRAT
- **Communication** : Mylène AGUILA
- **Tourisme** : Maud KUCZMA
- **Cantine** : Sabrina GATHELIER

Commissions obligatoires

- Commission d'appel d'offres
- Commission intercommunale des impôts directs (CIID)
- Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il représentera toutes les commissions communautaires obligatoires.

Organismes extérieurs

- **PETR Pays Sud Toulousain** : Thierry BONCOURRE
- **Groupe d'Action Locale (GAL) du Pays Sud Toulousain** :
- **Syndicat Mixte d'Aménagement des Rivières - Val d'Ariège (SYMAR-Val d'Ariège)** : Jean-Claude BLANC
- **Syndicat du Bassin du Grand Hers (S.B.G.H.)** : Jean-Claude BLANC
- **Syndicat Mixte Interdépartemental de la Vallée de la Lèze (SMIVAL)**
- **Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple Saurune Ariège Garonne (SAGe)** : Jean-Claude BLANC
- **Syndicat Mixte Ouvert Haute-Garonne Numérique** : Jérôme PUCHOIS
- **Commission consultative issue de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du SDEHG** : Jean-Claude BLANC
- **Syndicat Mixte pour l'Accueil des Gens du Voyage en Occitanie MANEO** :
- **Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne (SMEA)** :Thierry BONCOURRE
- **Conseils d'administration des collèges Marcel DORET au Vernet et Antonin Perbosc à Auterive** : Sébastien POUX
- **Comité National d'Action Sociale (CNAS)** : Stéphanie COULOMB

9 - Questions diverses

*** Stéphanie COULOMB :**

- Elle souhaite connaître le délai de remise en état de la voirie dès la fin de travaux d'assainissement « Route de Marsoula ».

Réponse de Monsieur le Maire : Une fois les travaux d'assainissement terminés, la route sera mise en état.

- Elle souhaite connaître le délai pour la mise en place de la fibre.

Réponse de Monsieur le Maire : en 2022

*** Location de la salle des Fêtes** : Monsieur le Maire informe le conseil de la problématique de location de la salle des fêtes. En effet, à ce jour, une location est maintenue pour le 4 juillet. La secrétaire attend, à ce jour, la confirmation de la location. Il faut savoir qu'au vu des contraintes sanitaires actuelles et selon le décret du 31 mai 2020, les établissements recevant du public de type L (salles d'auditions, de conférences, de réunions, de spectacles ou **à usage multiple**, sauf les salles de projection) ne peuvent à nouveau accueillir du public que dans les certaines conditions.

Les gérants de ces établissements doivent organiser l'accueil du public dans les conditions suivantes :

- les personnes accueillies ont une place assise ;
- une distance minimale d'un siège est laissée entre les sièges occupés par chaque personne ou chaque groupe de moins de dix personnes venant ensemble ou ayant réservé ensemble ;
- l'accès aux espaces permettant des regroupements est interdit, sauf s'ils sont aménagés de manière à garantir le respect de l'article 1er.
- sauf pour la pratique d'activités artistiques, le port du masque est obligatoire dans les établissements autorisés à accueillir du public en application du présent article.

La capacité maximale de la salle est à calculer en fonction de l'évènement et du nombre de places assises qui peuvent être mises en place (tables de 10 personnes maximum avec 1 mètre entre chaque table pour une configuration "repas" par exemple). SI la commune suit ces préconisations, la salle des fêtes peut accueillir 75 personnes maximum.

Monsieur le Maire insiste sur sa responsabilité dans le cas où les loueurs ne respectent pas les consignes. Il faut également penser à la désinfection de la salle des fêtes après la location. Monsieur le Maire propose éventuellement pour les locations en cours de leur faire signer une décharge.

Intervention de Sébastien POUX qui attire l'attention de cette décharge et met en garde le bonne rédaction afin de ne pas se trouver en litige pour un « mot » ou une « virgule » mal placé.

Intervention de Philippe MARAIS qui propose d'attendre l'annonce du 21 juin car il n'y aura peut être plus de restriction. Il s'interroge quand même sur la nécessité de prendre autant de risques pour la somme de 200 € (location du 4 juillet)

Monsieur le Maire propose de faire signer une décharge aux loueurs du 4 juillet (s'ils maintiennent)

Après un long débat, le conseil décide de maintenir la location du 4 juillet en attendant l'annonce de l'Etat le 21 juin 2020.

* **C.C.A.S** (Centre Communal d'Action Sociale) : Monsieur le Maire informe le conseil de la demande de Stéphanie COULOMB concernant le C.C.A.S de Puydaniel. Il explique que le budget du C.C.A.S n'existe plus et a été transféré au budget communal. Aujourd'hui, l'ensemble du conseil municipal doit étudier les demandes d'aides sociales. Monsieur le Maire rajoute qu'il n'est plus nécessaire de désigner des membres élus et membres extérieurs. Monsieur le Maire propose qu'à réception d'une demande sociale, un mail sera envoyé au conseil municipal afin d'étudier le dossier.

Séance levée à 22h30

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus

Mr BLANC Jean-Claude	Mr BONCOURRE Thierry	Mme COULOMB Stéphanie
Mr GABRIEL Abilio	Mme AGUILA Mylène	Mme DURAN Sandra
Mme GATHELIER Sabrina	Mme KUCZMA Maud	Mme MOUSSONNE Patricia
Mr CHIBLI Aziz	Mr DUPRAT Nicolas	Mr FORMOSA Mathieu
Mr MARAIS Philippe	POUX Sébastien	PUCHOIS Jérôme